

Preuve et attestation de développement professionnel

## Sexto 1 - Explorateur



### Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Catherine Laroche

<https://www.cadre21.org/membres/e49d133e48398c6acdcbbce20>

Date d'obtention : 2021-02-06 16:26:37

## Preuve et attestation de développement professionnel

# Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

- intervention rapide, efficace
- suivre les étapes de la trousse
- encadre mieux mes pratiques

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

- elle est mieux encadrer, étapes à respecter
- mes interventions seont plus "légales", ce que je fais avec le téléphone, etc.
- intervention objective
- ne pas nuire au processus judiciaire

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

- à bien respecter les étapes de la trousse
- poser les bonnes questions aux élèves
- faire attention aux préjugés
- ne pas mettre les réponses dans la bouche de l'élève